



**COMMUNE DE MEGEVETTE**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018**

**AFFICHE le 26 Septembre 2018 - N° D'ORDRE : 23/2018**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de conseillers :</u>
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER.

Date de convocation : 3 septembre 2018

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, ENTZMANN Isabelle, GAMBARINI Julien, MOLLIAT Jean- Baptiste, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : PASQUIER Suzy, ayant donné procuration à MEYNET-CORDONNIER Max et CORBET Franck, ayant donné procuration à DECROUX Rémy

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRET Josiane

**ORDRE DU JOUR**

1. PVR : voie d'accès au lotissement communal « Mégevette Nord » terrains BASTARD Jean-François
2. C'PRO : remplacement copieur école
3. CDG74 : renouvellement du contrat d'assurance statutaire
4. CC4R : modification des statuts
5. ALPES DU LEMAN : taxe de séjour 2019
6. FINAGAZ : nouveau contrat de fourniture de gaz
7. DEVIS
8. URBANISME
9. DIVERS

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame PERRET Josiane est désignée comme secrétaire de séance.

**LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 JUILLET 2018**

Aucune remarque : le compte-rendu est approuvé.

**INFORMATION SUR DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- |                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| * Société ARVE ALPES ASSAINISSEMENT |                 |
| ➤ devis accepté le 03/09/2018       | 384,00 € TTC    |
| * SERRURERIE SECCO PASCAL           |                 |
| ➤ devis accepté le 03/09/2018       | 12 297,60 € TTC |

**1. PVR : VOIE D'ACCES AU LOTISSEMENT COMMUNAL  
« MEGEVETTE NORD » TERRAINS BASTARD JEAN-FRANÇOIS**

**D49\_2018**

Monsieur le Maire :

- rappelle la décision des membres du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2007, instaurant la participation pour voirie et réseau (PVR) au lotissement communal « Mégevette Nord ».

- donne lecture d'une demande de déclaration préalable (DP) pour division de lots sur la parcelle section D 3048, route de la Chapelle, concernée par la PVR (lot H) citée ci-dessus.
- Il explique qu'il y a lieu de demander au propriétaire de ce terrain (M. BASTARD Jean-François) la participation uniquement pour les travaux de voirie réalisés.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

*par 13 voix pour :*

- DEMANDE à Monsieur le Maire de faire appliquer cette PVR uniquement pour les travaux de voirie pour un montant de 7 540,92 € TTC.

## **2. C'PRO : REMPLACEMENT COPIEUR ECOLE**

**D50\_2018**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une proposition de contrat de location et de maintenance de la Société C'PRO, en remplacement du photocopieur de l'école pour un loyer trimestriel de 329 € HT, pour une durée de 21 trimestres.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

*par 13 voix pour :*

- AUTORISE le Maire à signer ledit contrat de la Société C'PRO.

## **3. CDG74 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier du CDG 74 concernant le renouvellement du contrat d'assurance statutaire qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 4 ans. Des réunions d'information sur ce sujet auront lieu courant septembre 2018, afin de présenter aux collectivités de moins de 30 agents CNRACL, l'ensemble des conditions et des modalités de mise en œuvre de cette nouvelle démarche.

Il nous appartiendra de prendre une délibération avant le 31 décembre 2018.

- cette décision est reportée à une prochaine réunion.

## **4. CC4R : MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de la Préfecture concernant la modification des statuts de la communauté de communes des Quatre Rivières. Certaines évolutions législatives rendent indispensables une mise en conformité des statuts de la CC4R pour intégrer, parmi ses compétences obligatoires, « l'aménagement, l'entretien et la gestion (...) des terrains familiaux locatifs » et la GEMAPI.

Dans le respect des dispositions de l'article L5211-20 du CGCT, le conseil communautaire doit proposer, une modification de ses statuts, intégrant les remarques ci-dessus et celle-ci devra ensuite être approuvée par le conseil municipal.

## **5. ALPES DU LEMAN : TAXE DE SEJOUR 2019**

**D51\_2018**

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le conseil municipal de la taxe de séjour.

**Vu** les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

**Vu** le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

**Vu** les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

*par 13 voix pour :*

**Décide** d'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Décide** d'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel :

**Décide** de percevoir la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 inclus ;

**Fixe les tarifs à :**

<b>CATEGORIES D'HEBERGEMENTS</b>	<b>Tarifs au 01/01/2019 par personne et par nuitée</b>
Hôtel, meublé de tourisme et résidence de tourisme 4**** et tous autres établissements de caractéristiques de classement touristique équivalentes	<b>0.85 €</b>
Hôtel, meublé de tourisme et résidence de tourisme 3*** et tous autres établissements de caractéristiques de classement touristique équivalentes	<b>0.70 €</b>
Hôtel, meublé de tourisme et résidence de tourisme 2 ** et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	<b>0.65 €</b>
Hôtel, chambre d'hôte, meublé de tourisme et résidence de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h et tous autres établissements de caractéristiques de classement touristique équivalentes	<b>0.65 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravaneige 3 et 4 étoiles	<b>0.40 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravaneige non classés ainsi que tout terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes 1 et 2 étoiles	<b>0,20 €</b>

<b>CATEGORIE D'HEBERGEMENT</b>	<b>Taux appliqué</b>
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air *	<b>5 %</b>

*\* le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé voté par la collectivité ou du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles.*

- **Fixe** le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 5 €.
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

## **6. FINAGAZ : NOUVEAU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ**

**D52\_2018**

Monsieur le Maire :

- rappelle aux membres du conseil municipal les conditions particulières du contrat de fourniture de gaz de la Société FINAGAZ du 10 janvier 1993.
- donne lecture à l'assemblée d'une nouvelle proposition de contrat de fourniture de gaz de la Société FINAGAZ, pour une durée de 5 ans, à une meilleure tarification.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

*par 13 voix pour :*

- ACCEPTE la nouvelle proposition de contrat de fourniture de gaz de la Société FINAGAZ, annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Maire à signer ledit nouveau contrat et tous les documents s'y référant.

## **7. DEVIS**

- Démolition de l'ancienne fruitière : devis en cours.
- Cimetière : en cours.

## **8. URBANISME**

N° de dossier	Déposé le	demandeur	terrain	commentaires	Accordé le	Refusé le
PC 074174 C 0001	05/05/ 2018	Mme. BELRHAZI	Le Becqu C 1895 C 562			30/07/ 2018
PC 074174 C 0002	25/05/ 2018	Mme CABUIS Ginette	Route de Lémy D 2023			13/07/ 2018
PC 074174 C 0003	20/06/ 2018	M. GOLAB Arnaud	545, Route du col de Jambaz D 3096	Transformation du garage en habitation.	10/08/ 2018	
DP 074174 C 0006	16/04/ 2018	M. POIRRIER- ARTUSIO	837, Route de la vallée du Risse D 3190	Remplacement de fenêtres <i>En cours</i>		
DP 074174 C 0007	14/05/ 2018	M. CREMER Christian	La Torche C 714	Bardage+ ouvertures	30/07/ 2018	
DP 074174 C 0010	25/06/ 2018	M. MOUGEL Geoffrey	499, Chemin des Fornets C 633	Agrandissement	30/07/ 2018	
DP 074174 C 0011	30/07/ 2018	M. FELIZAZ Pieric	218, Chemin des Pierres A 733 734 745 748	Travaux sur construction existante	28/08/ 2018	
DP 074174 C 0012	30/07/ 2018	M. BASTARD Jean-François	Route de la Chapelle D 3052 3142 3145	Division de Lots	20/08/ 2018	
DP 074174 C 0013	31/08/ 2018	GREEN PLANET M. et Mme BELLANGER	118, Impasse du Grand Pré C 2049	Système Photovoltaïque <i>En cours</i>		
DP 074174 C 0014	12/09/ 2018	M. et Mme BOCQUET	57, Route de la vallée du Risse D 2587	Toit, ouverture, bardage <i>En cours</i>		
DP 074174 C 0015	12/09/ 2018	M. GEVAUX	213, Chemin de la Culaz D 1739	Porte fenêtre <i>En cours</i>		

## 9. DIVERS

- Effectifs de l'école : 55 élèves.
- Commission bâtiments : lundi 17 septembre à 19h00.
- La ressource en eau sur le secteur des Fornets devient déficitaire : il est demandé à la population d'être vigilant sur la consommation de l'eau (pas d'arrosage, pas de lavage de voitures, ...).

### PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 octobre 2018 à 19h30

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.*

*Séance levée à 21 heures 15*